PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, mardi le 6 septembre 2022 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :	Demande numéro 2022-08-0003, produite le 2022-08-02, ayant pour effet : D'autoriser la construction d'un garage isolé en partie dans la cour avant alors que l'article 7.1 (Usages et constructions permis dans les cours) du Règlement de zonage 642 ne l'autorise pas.
Identification du site concerné :	Lot numéro 3 372 050 146, rue du Relais Cadastre du Québec Municipalité d'Ascot Corner Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ *à ……..Ascot Corner……..ce…….22e….jour……..d'……août ……..*
de l'an deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 22e jour d' août *2022*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22e jour d'août 2022.

Directeur général et greffier-trésorier